

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 1563-9

Afin d'amender le Règlement 1563 sur le lotissement en modifiant la section terminologie en vue d'assurer la concordance des définitions avec le Règlement de zonage refondu 1562

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord et des arrondissements d'Ahuntsic-Catierville, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension demeurant dans une zone contigüe à l'arrondissement de Montréal-Nord par la soussignée :

Lors de la séance tenue le 10 décembre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté le projet de Règlement 1563-9 pour amender le Règlement 1563 sur le lotissement en en modifiant la section terminologie.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **MARDI 22 JANVIER 2019 À 18 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD**. L'objet de cette assemblée est de tenir l'assemblée publique de consultation requise aux termes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QU'au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement vise à modifier la section terminologie en vue d'assurer la concordance des définitions avec le Règlement de zonage refondu 1562.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Le projet de Règlement 1563-9 peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement, au 4243, rue de Charlevoix ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 4241, Place de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 8 janvier 2019.

La secrétaire d'arrondissement


Marie-Marthe Papineau, avocate